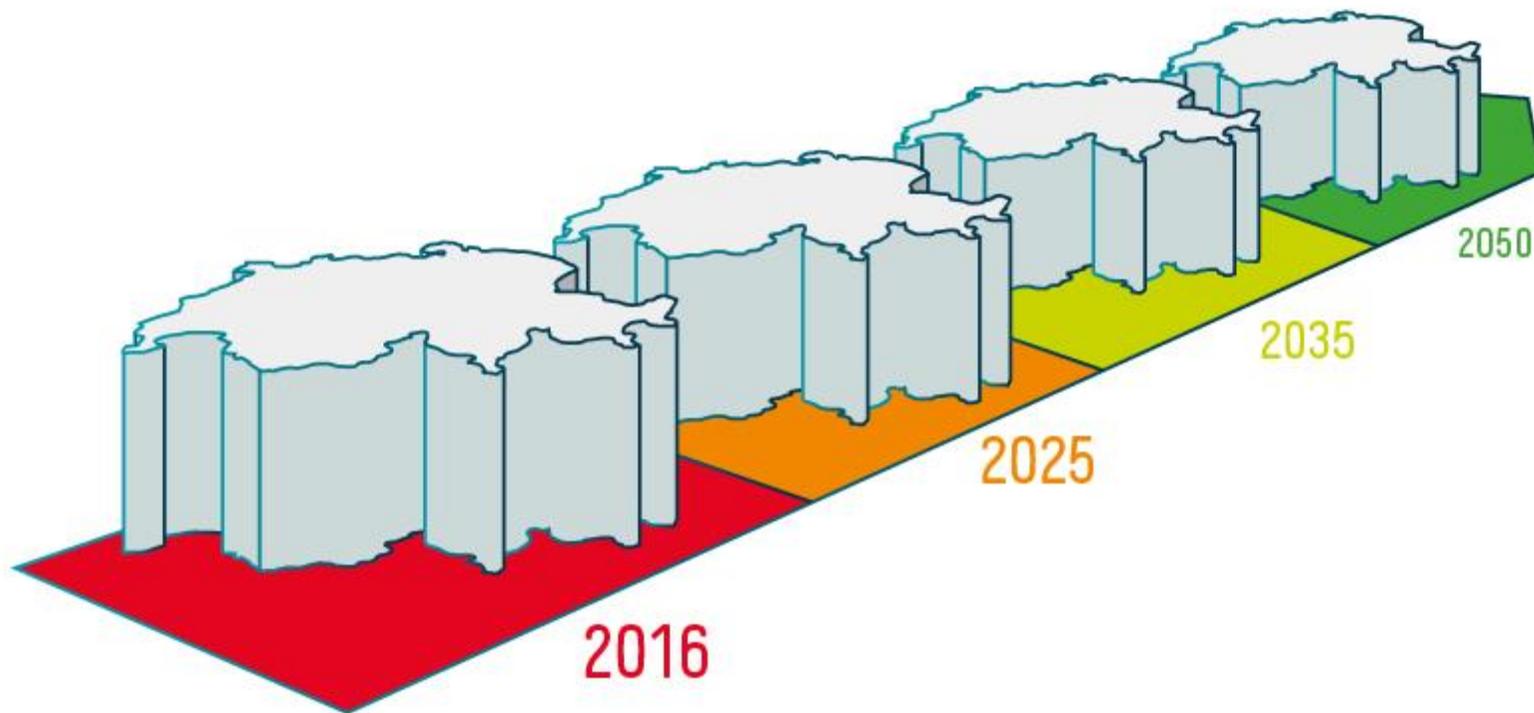




Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Energie BFE
Office fédéral de l'énergie OFEN
Ufficio federale dell'energia UFE
Swiss Federal Office of Energy SFOE



LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE 2050 APRÈS ÉLIMINATION DES DIVERGENCES



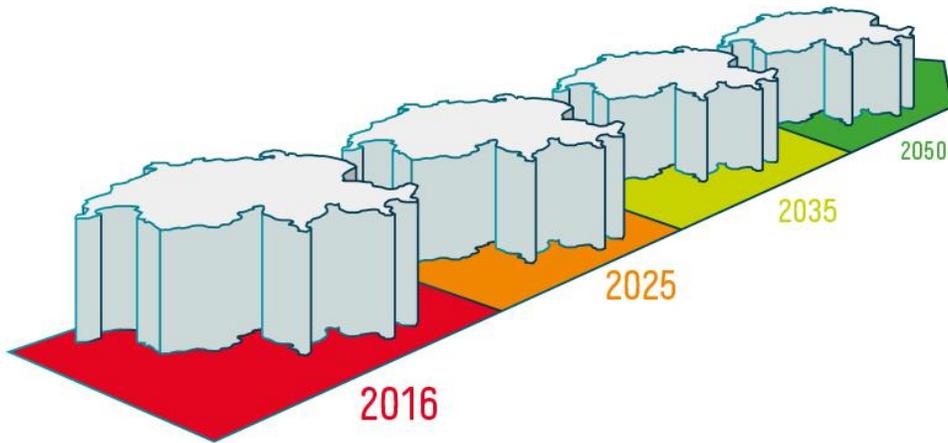
SOMMAIRE

1. Stratégie énergétique 2050: état des lieux
2. Premier paquet de mesures: projet après les délibérations au Parlement
3. Premier paquet de mesures: et maintenant?
4. Stratégie Réseaux électriques
5. Initiatives populaires



STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE 2050

ÉTAT DES LIEUX



4 septembre 2013



Le Conseil fédéral approuve le message concernant le premier paquet de mesures

30 septembre 2016



Vote final

1^{er} janvier 2018

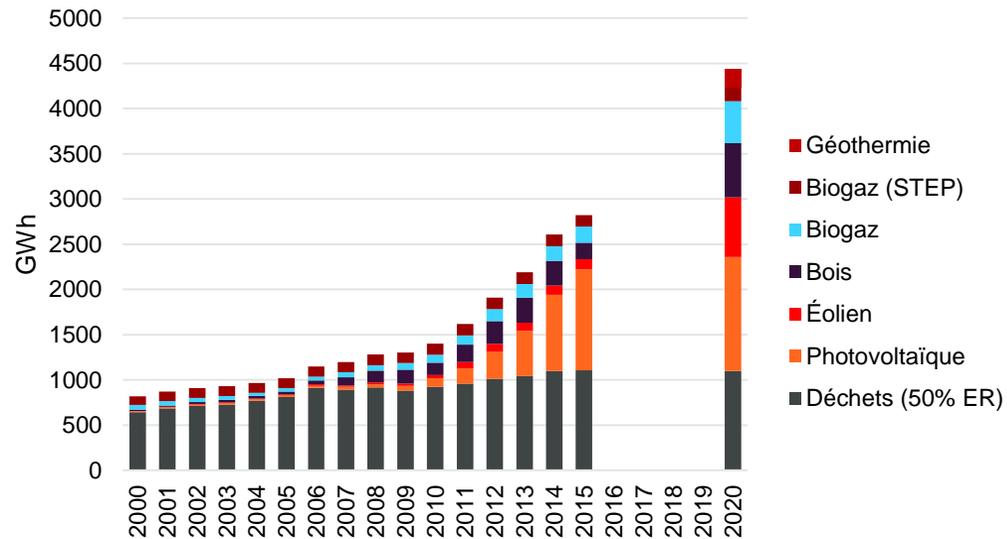
Entrée en vigueur des révisions de loi et d'ordonnance



STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE 2050

MESURES EN COURS

Énergies renouvelables - Électricité (sans force hydraulique)



Recherche énergétique

Plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée» – Swiss Competence Centers for Energy Research (SCCER)

Promotion de l'innovation

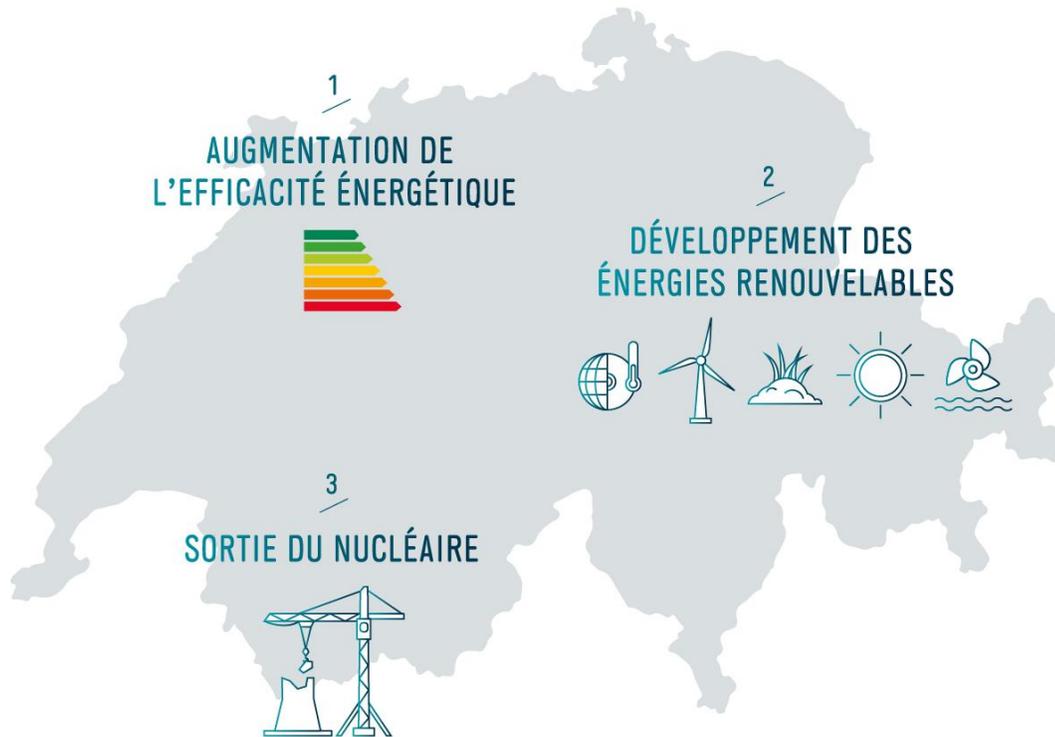
- promotion des projets pilotes et de démonstration ainsi que des projets phares par l'OFEN
- soutien de SuisseEnergie lors de la commercialisation
- appels d'offres publics

Initiative parlementaire 12.400

- augmentation du supplément perçu sur le réseau à 1,5 ct./kWh
- remboursement partiel ou intégral pour les entreprises à forte intensité électrique
- réglementation de la consommation propre



PREMIER PAQUET DE MESURES TROIS ORIENTATIONS



Mesures visant à accroître l'efficacité énergétique

- bâtiments
- mobilité
- industrie
- appareils

Mesures visant à développer les énergies renouvelables

- encouragement
- amélioration des conditions-cadres juridiques

Sortie du nucléaire

- aucune nouvelle autorisation générale
- sortie progressive, avec la sécurité comme unique critère



PREMIER PAQUET DE MESURES EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE: VALEURS INDICATIVES



Consommation moyenne d'énergie par personne

baisse par rapport à l'an 2000

- 16% en 2020
- 43% en 2035

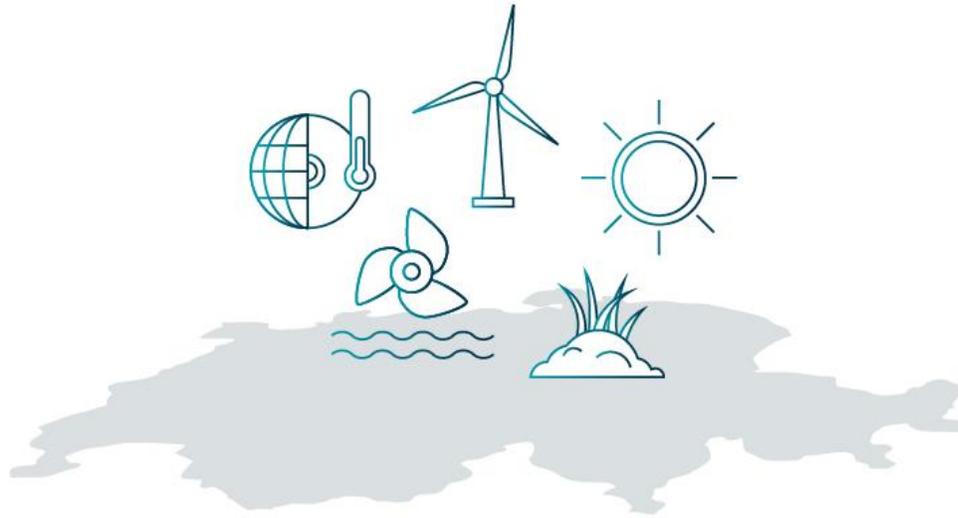
Consommation moyenne d'électricité par personne

baisse par rapport à l'an 2000

- 3% en 2020
- 13% en 2035



PREMIER PAQUET DE MESURES ÉNERGIES RENOUVELABLES : VALEURS INDICATIVES



Production indigène moyenne d'énergies renouvelables (sans la force hydraulique)

- en 2020: 4400 GWh
- en 2035: 11400 GWh

Force hydraulique

en 2035: 37400 GWh



PREMIER PAQUET DE MESURES SUPPLÉMENT PERÇU SUR LE RÉSEAU

2.3 ct./kWh

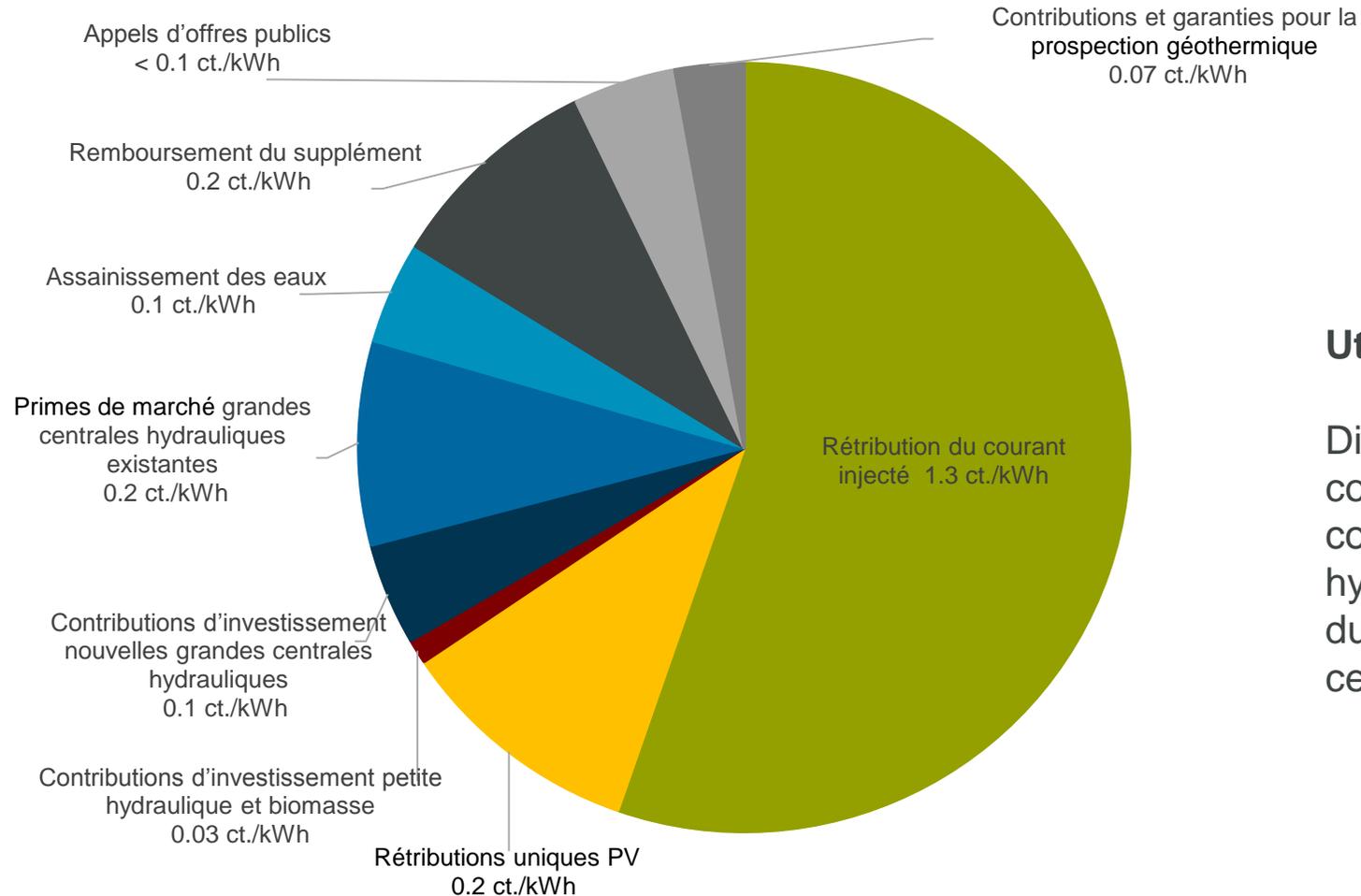


Supplément destiné à promouvoir l'encouragement de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables, de l'efficacité énergétique et de l'assainissement des eaux

- désormais 2,3 ct./kWh
- y compris 0,2 ct. pour le soutien accordé aux grandes centrales hydrauliques existantes



PREMIER PAQUET DE MESURES UTILISATION DU SUPPLÉMENT RÉSEAU

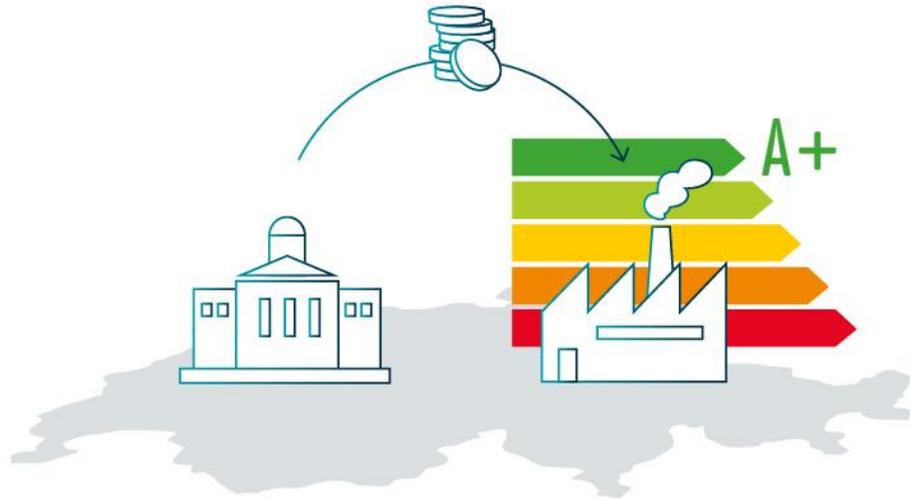


Utilisation du supplément de 2,3 ct.

Diminution des rétributions uniques, des contributions pour la géothermie et des contributions d'investissement pour la petite hydraulique et la biomasse pendant toute la durée du soutien financier accordé aux grandes centrales hydrauliques (2018 - 2022)



PREMIER PAQUET DE MESURES REMBOURSEMENT DU SUPPLÉMENT RÉSEAU



Conditions de remboursement allégées pour les entreprises à forte intensité électrique

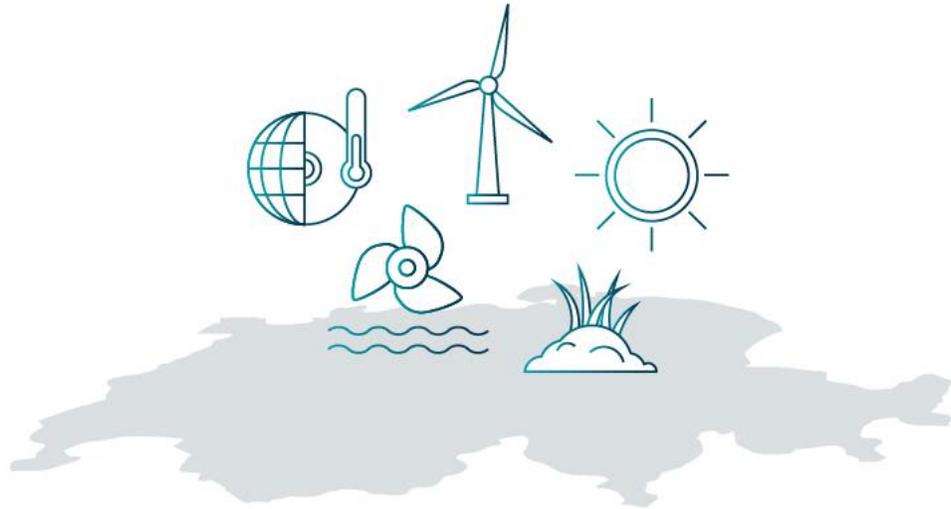
Suppression de l'obligation de consacrer une partie du supplément remboursé à des mesures visant à accroître l'efficacité énergétique

Loi sur l'énergie en vigueur:

Le consommateur final doit consacrer au moins 20% du montant remboursé à accroître son efficacité énergétique.



PREMIER PAQUET DE MESURES SYSTÈME D'ENCOURAGEMENT – COMMERCIALISATION DIRECTE

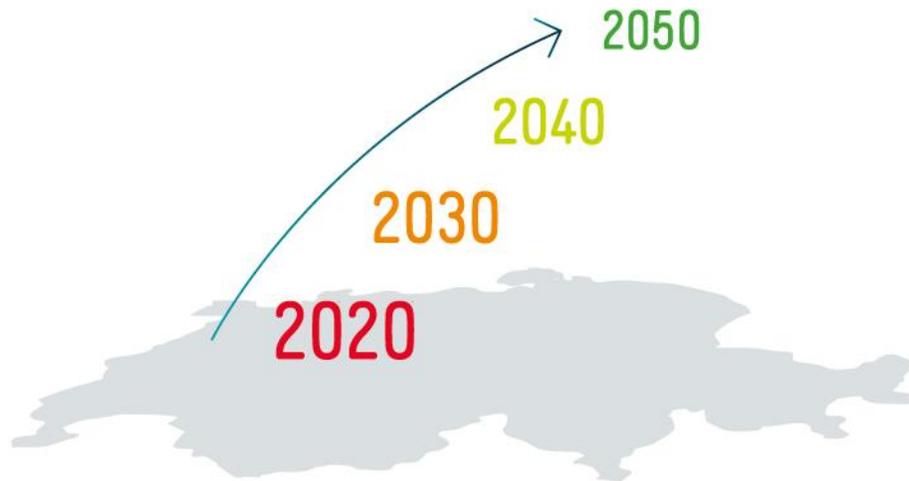


Transformation du système actuel de la RPC en un système de rétribution de l'injection basé sur la commercialisation directe

- meilleure intégration au marché
- commercialisation directe en tant que principe, exceptions pour les petites installations



PREMIER PAQUET DE MESURES DURÉE LIMITÉE DE L'ENCOURAGEMENT

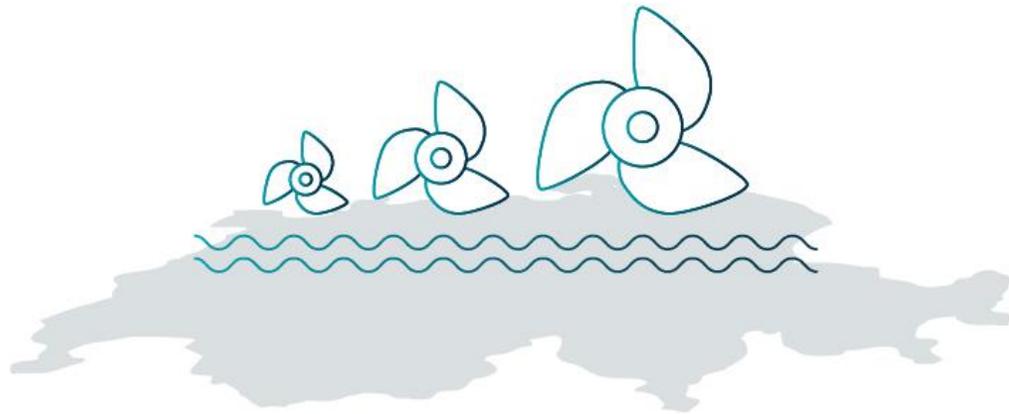


Durée limitée de l'encouragement définie par la loi

- dès la sixième année suivant l'entrée en vigueur du premier paquet de mesures, aucune nouvelle obligation dans le système de prime d'injection
- dès 2031, aucune nouvelle contribution d'investissement ni rétribution unique
- supplément maximal l'année suivant l'entrée en vigueur du paquet de mesures



PREMIER PAQUET DE MESURES GRANDE HYDRAULIQUE



Modèle de prime de marché pour les centrales hydrauliques existantes

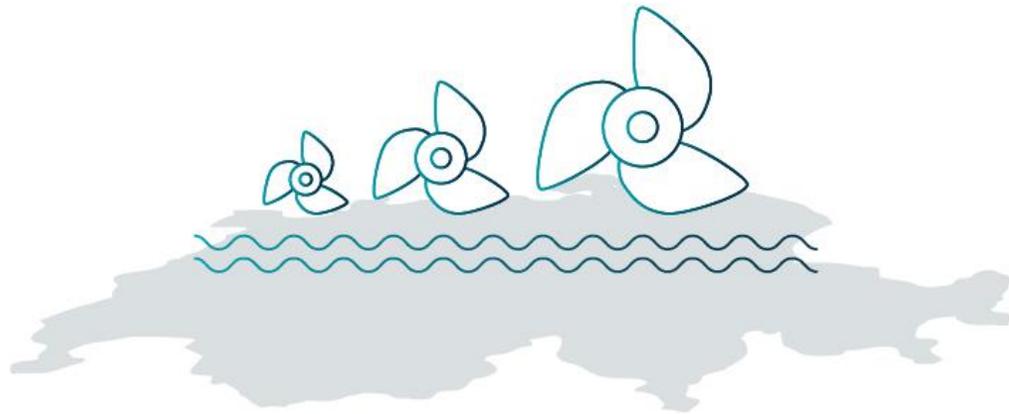
- compensation de l'écart entre les coûts de revient et le prix du marché, qui est inférieur
- octroi d'une prime de max. 1 ct./kWh aux centrales pour l'électricité qu'elles vendent sur le marché libre en dessous des coûts de revient
- financement au moyen du supplément perçu sur le réseau (0,2 ct./kWh)

Contributions d'investissement pour les nouvelles centrales hydrauliques

- la contribution est définie au cas par cas (max. 40% des coûts d'investissement imputables)
- financement au moyen du supplément sur les coûts de transport (max. 0,1 ct./kWh)



PREMIER PAQUET DE MESURES PETITE HYDRAULIQUE

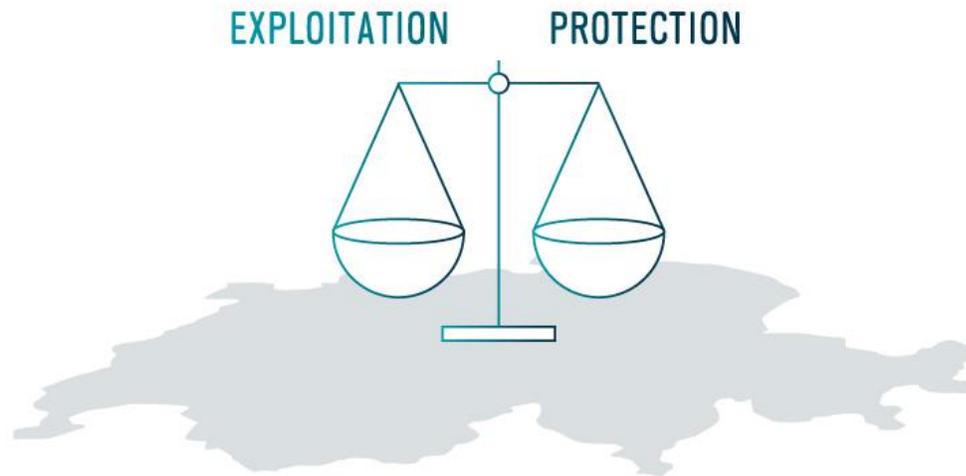


Limite inférieure fixée à 1 MW

- seules les centrales hydroélectriques dont la puissance est égale ou supérieure à 1 MW peuvent désormais être intégrées au système de rétribution de l'injection
- exceptions pour les installations à faible impact sur l'environnement



PREMIER PAQUET DE MESURES INTÉRÊT NATIONAL



L'utilisation et le développement des énergies renouvelables relèvent de l'intérêt national

- meilleures conditions prévalant à une pesée des intérêts
- focalisation accrue sur les énergies renouvelables
- exclusion des nouvelles installations situées dans des biotopes d'importance nationale et de certaines réserves



PREMIER PAQUET DE MESURES PROCÉDURE D'AUTORISATION



Energies renouvelables: procédures plus courtes et plus simples

- les cantons sont tenus de prévoir des procédures d'autorisation plus courtes
- principe du «guichet unique» auprès de la Confédération
- délai pour l'expertise de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage

Réseaux: accélération de la procédure

- raccourcissement de la procédure de recours grâce à la restriction de l'accès au Tribunal fédéral
- délais d'ordre pour les procédures de plan sectoriel et d'approbation des plans



PREMIER PAQUET DE MESURES PROGRAMME BÂTIMENTS



Affectation partielle de la taxe sur le CO₂ à la rénovation énergétique des bâtiments

- augmentation de la limite maximale actuelle de 300 millions à 450 millions de francs par an (toujours 1/3 du produit)
- augmentation de la taxe sur le CO₂ en cas de non-respect des objectifs intermédiaires (actuellement 84 CHF/tonne de CO₂)

Adaptations du programme Bâtiments

- versement sous forme de contributions globales, responsabilité de la mise en œuvre du ressort des cantons
- nouvelles contraintes pour les cantons



PREMIER PAQUET DE MESURES INCITATIONS FISCALES À LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS

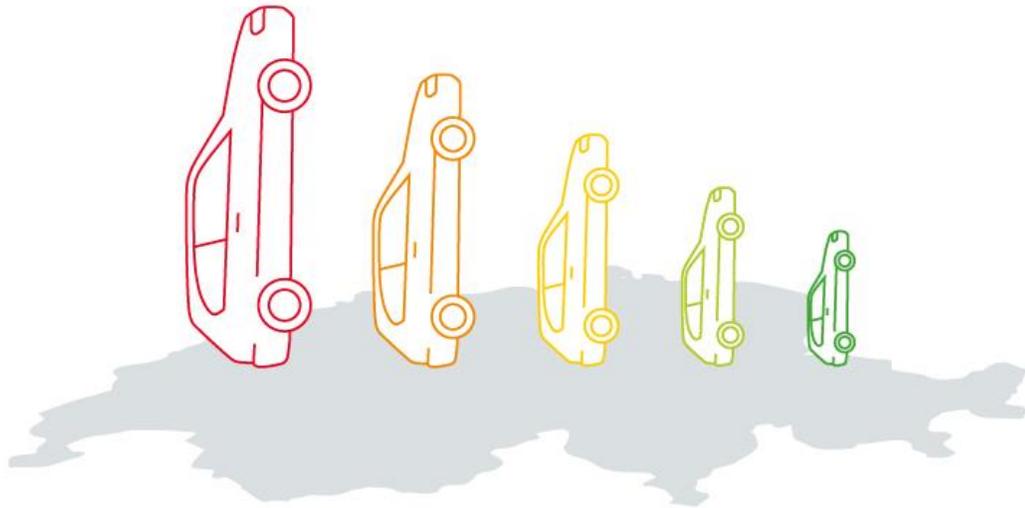


Élargissement des incitations fiscales à la rénovation énergétique des bâtiments

- transférabilité des coûts d'investissement énergétiques sur 2 périodes fiscales suivantes
- déduction uniquement des frais de démolition d'une nouvelle construction de remplacement



PREMIER PAQUET DE MESURES MOBILITÉ



Prescriptions sur les émissions de CO₂: plus sévères pour les voitures de tourisme

- baisse à 95 g CO₂/km d'ici à fin 2020
- harmonisation avec l'UE

Elargissement aux véhicules de livraison et aux tracteurs à sellette légers

Baisse à 147 g CO₂/km d'ici à fin 2020

Loi sur le CO₂ en vigueur:

Baisse des émissions des voitures de tourisme à 130 g de CO₂/km d'ici à fin 2015



PREMIER PAQUET DE MESURES SYSTÈMES DE MESURE INTELLIGENTS



Bases pour l'introduction de systèmes de mesure intelligents (*smart metering*)

- conditions-cadres claires pour l'introduction de systèmes de mesure intelligents
- également pour l'introduction de systèmes de commande et de réglage



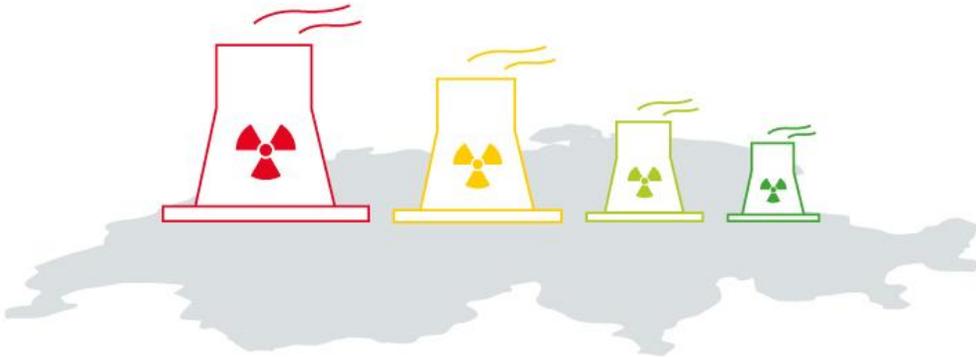
PREMIER PAQUET DE MESURES ÉNERGIE NUCLÉAIRE – SORTIE DU NUCLÉAIRE

Aucune nouvelle autorisation générale pour les centrales nucléaires

- aucune interdiction de technologie
- centrales existantes: exploitation aussi longtemps que la sécurité est garantie
- dispositions relatives à l'exploitation à long terme au niveau de l'ordonnance

Retraitement des assemblages combustibles irradiés

- interdiction mettant fin au moratoire actuel
- prolongement du moratoire jusqu'en juin 2020 (projet séparé en vigueur)





PREMIER PAQUET DE MESURES: ET MAINTENANT?



Votation finale au Parlement

30 septembre 2016

Éventuel référendum

- début de la récolte des signatures: 11 octobre 2016
- date limite de dépôt: 19 janvier 2017

Éventuelle votation populaire

au plus tôt le 21 mai 2017



PREMIER PAQUET DE MESURES: ET MAINTENANT?



Nécessité d'une révision au niveau de l'ordonnance suite au premier paquet de mesures

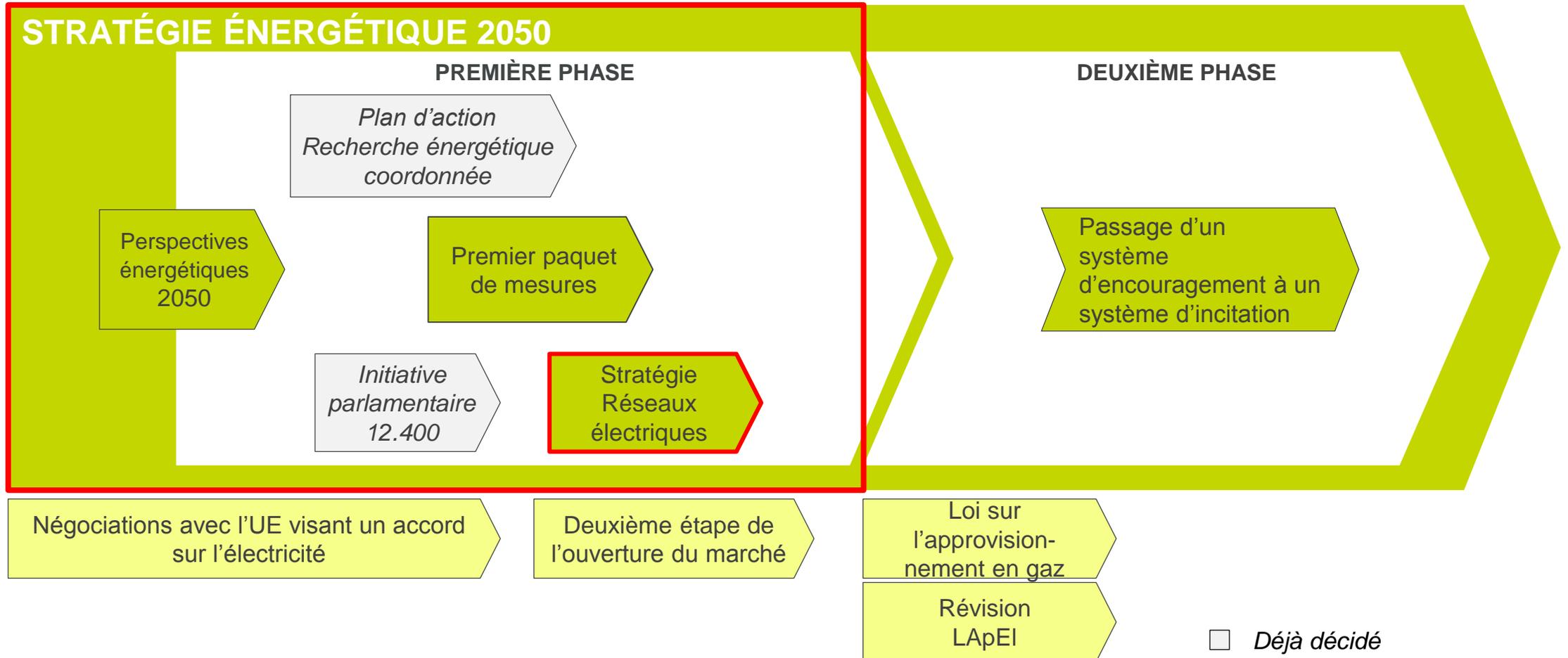
- révision totale de l'ordonnance sur l'énergie
- révisions partielles de l'ordonnance sur le CO₂ et de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité

Calendrier

- consultation de début février jusqu'à début mai 2017
- objectif: entrée en vigueur du premier paquet de mesures (loi et ordonnances) le 1^{er} janvier 2018



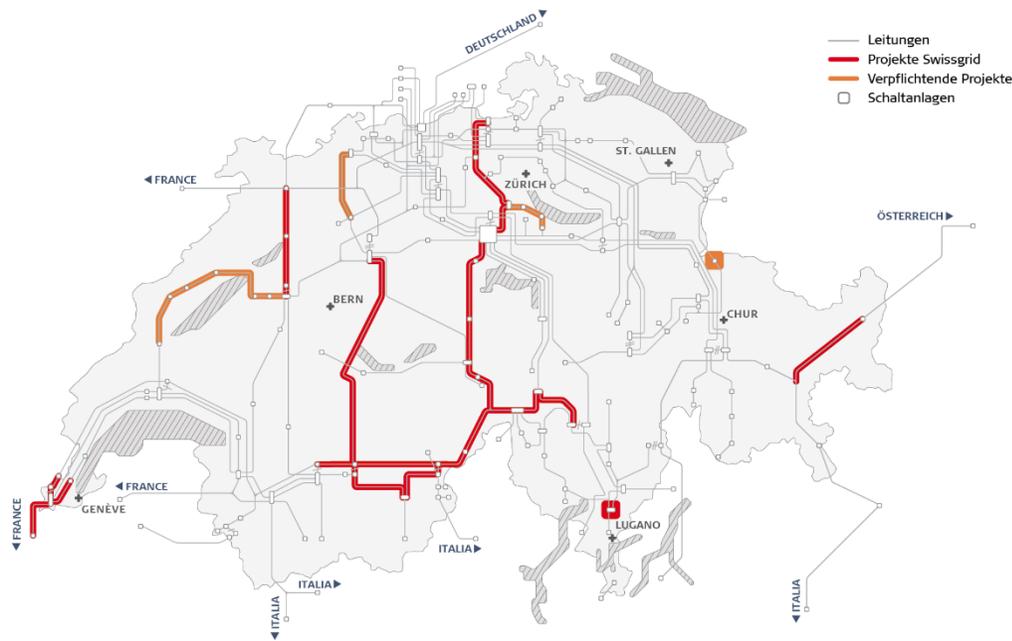
STRATÉGIE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES





STRATÉGIE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

CONTEXTE



Quelle: Swissgrid

Nécessité d'agir au niveau des réseaux électriques

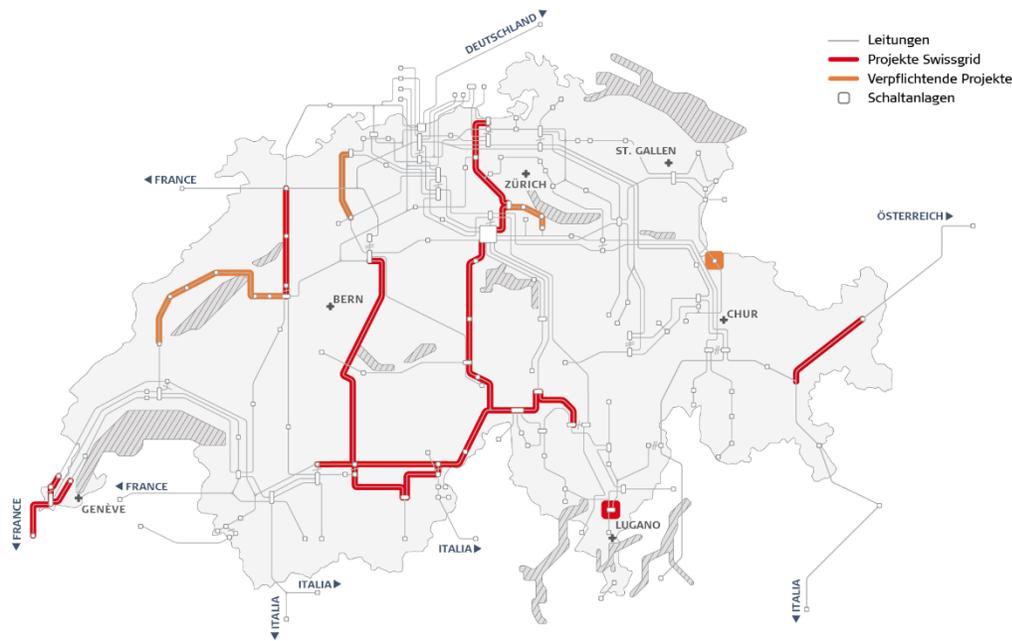
- congestions et besoin de rénovation dans le réseau de transport
- structure de plus en plus décentralisée de l'approvisionnement en énergie

Mais: développement lent

- conflits d'intérêt divers
- transparence insuffisante des processus
- manque de compréhension de la population
- réticence de la part de la société



STRATÉGIE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ORIENTATIONS



Quelle: Swissgrid

Objectif de la révision

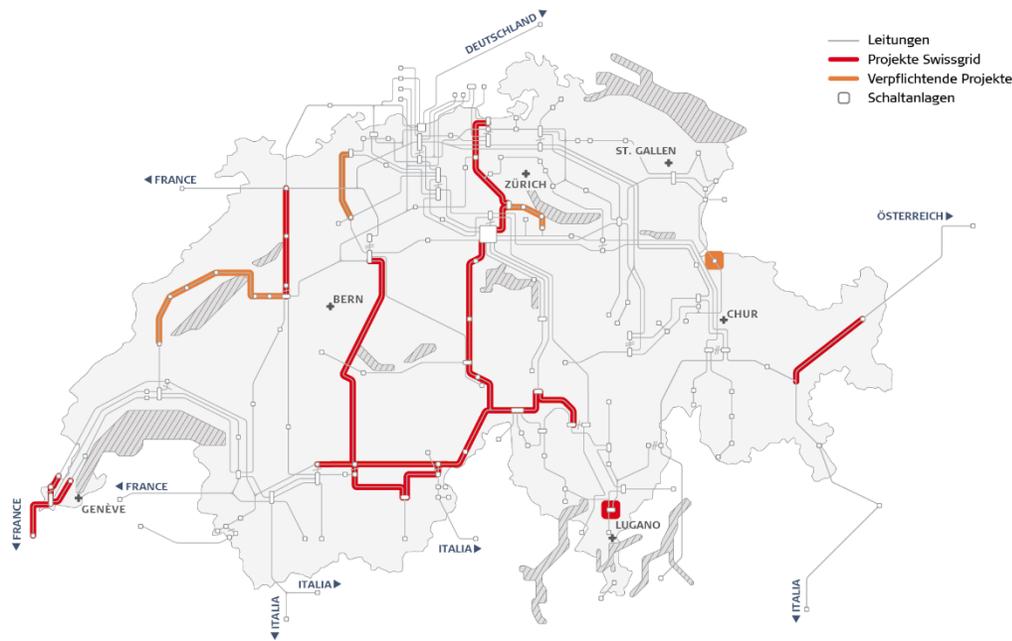
Le bon réseau au bon moment

Principaux aspects

- exigences pour le développement des réseaux électriques
- optimisation des procédures d'autorisation pour les projets de lignes
- exigences pour la décision entre ligne aérienne et ligne souterraine
- amélioration de l'acceptation des projets de lignes



STRATÉGIE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PROCÉDURE



Quelle: Swissgrid

13 avril 2016

Le Conseil fédéral approuve le message

24 juin 2016

La CEATE-CE décide, à l'unanimité, d'entrer en matière sur le projet

1^{er} septembre 2016

La CEATE-CE procède à des auditions

Session d'hiver 2016

Débat au plus tôt au Conseil des Etats



INITIATIVES POPULAIRES

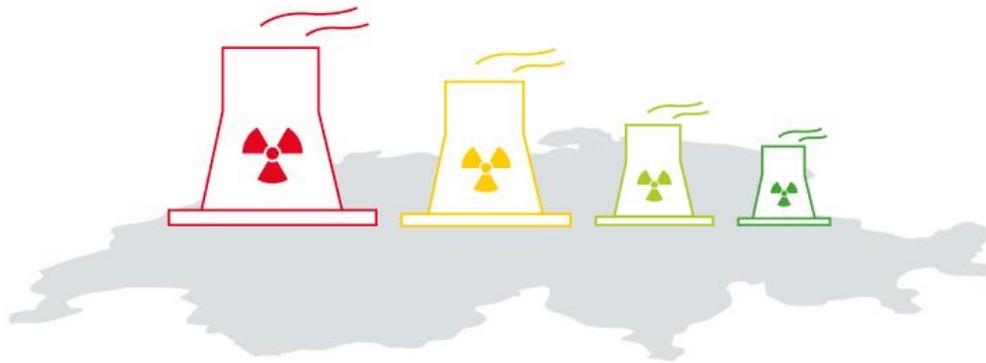
INITIATIVE «SORTIR DU NUCLÉAIRE»: CONTENU

Votation populaire le 27 novembre 2016

L'initiative veut...

... interdire la construction de nouvelles centrales nucléaires en Suisse

... limiter la durée d'exploitation des centrales nucléaires existantes



Dates de mise hors service définitive définies par l'initiative

- Beznau I, Beznau II et Mühleberg: 2017
- Gösgen: 2024
- Leibstadt: 2029



INITIATIVES POPULAIRES

INITIATIVE «SORTIR DU NUCLÉAIRE»:

ARGUMENTS DU CF

Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent l'initiative car...

... elle modifie fondamentalement les règles du jeu pour les exploitants de centrales nucléaires

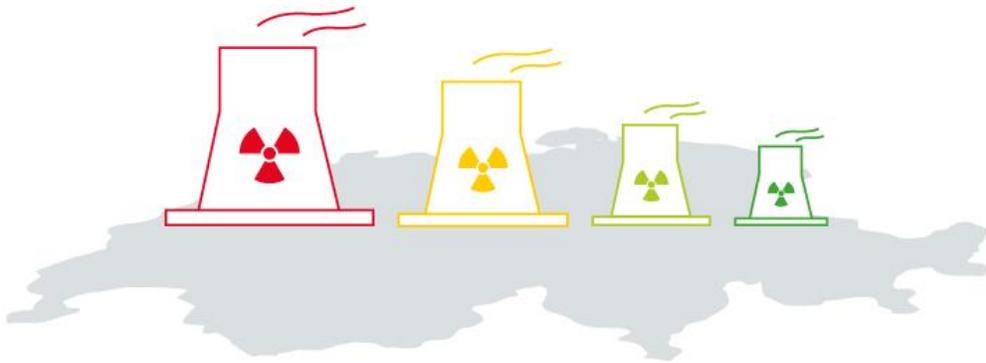
► des demandes d'indemnisation à la Confédération sont prévisibles

... elle ne laisse pas suffisamment de temps pour transformer l'approvisionnement énergétique

► importations de courant extrêmement élevées = dépendance accrue par rapport à l'étranger = diminution de la sécurité de l'approvisionnement

... le courant importé vient de centrales nucléaires et de centrales au charbon qui polluent

► peu judicieux sur le plan écologique





INITIATIVES POPULAIRES

INITIATIVE SUR L'EFFICACITÉ ÉLECTRIQUE



L'initiative veut...

... que la Confédération définisse des objectifs pour l'amélioration substantielle de l'efficacité électrique

... que la Confédération et les cantons prennent les mesures nécessaires en ce sens

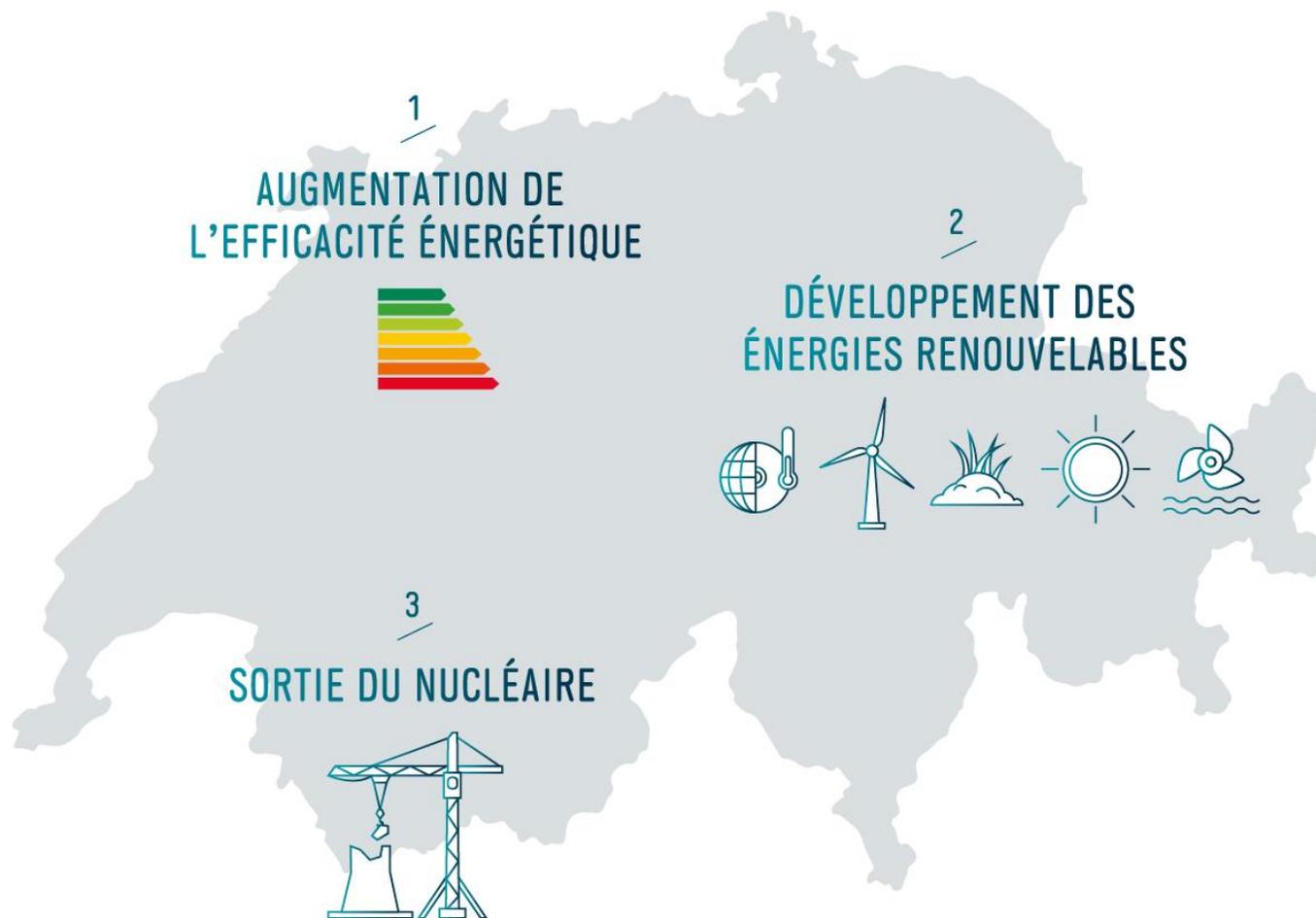
... que d'ici 2035, l'efficacité électrique soit augmentée de façon à ce que la consommation finale annuelle d'électricité cette année-là ne dépasse pas celle de 2011

Prises de position

- Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent l'initiative car le premier paquet de mesures comporte des objectifs comparables



POUR EN SAVOIR PLUS



STRATEGIEENERGETIQUE2050.CH
OFEN.ADMIN.CH